



COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024	
<u>Nombre de conseillers</u> : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents</u> : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration</u> : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - <u>Absents</u> : néant
<u>Délibération</u> N° 2024-010	<u>Votes</u> : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet</u> : Mise à jour du règlement télétravail	

Vu

- la délibération 2021-097 en date du 1^{er} juillet 2021 approuvant le règlement télétravail ;
- l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 08 février 2024 ;

Considérant

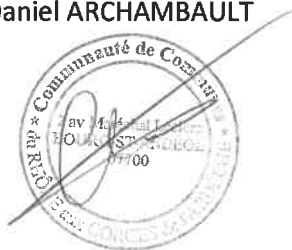
- que la mise à jour du règlement du télétravail de la communauté de communes DRAGA est nécessaire ;
- les propositions du groupe de travail sur cette mise à jour ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** les modifications apportées au règlement du télétravail (annexe jointe à la présente délibération)
- **Indique** que ces modifications entrent en vigueur le 01^{er} mars 2024 ;

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

